

Conseil de quartier – secteur 1

23 novembre 2023 – salle des mariages – 19h30

Ensemble pour une démocratie participative

Présents :

- 20 habitants (dont 1 Elu)
- Didier FISCHER, Maire
- Nathalie GERVAIS, Conseillère Municipale déléguée à la participation citoyenne
- Cyril LONGUÉPÉE, Maire-Adjoint chargé de la transition écologique, de l'urbanisme et des travaux
- Catherine JUAN, Conseillère Municipale (Rapporteur référent)
- Olivier RACHET Conseiller délégué au handicap et à l'accessibilité des ERP, à la sécurité des bâtiments, des réseaux et à la mise en place des zones 30
- Xavier GIRARD, Conseiller Municipal (Rapporteur référent pour l'opposition)

Prise de parole de Monsieur le Maire :

M. le Maire remercie le public et les élus présents. Il évoque la finalité des Conseils, à savoir, proposer des projets lors d'une première réunion, projets qui, s'ils sont réalisables, sont soumis au vote des administrés lors de la seconde réunion de l'année.

M le Maire déplore la faible participation des habitants.

Il s'excuse pour le changement de date de dernière minute pour cette réunion, ceci en raison d'un rendez-vous important auquel il ne pouvait pas se soustraire.

M. le Maire informe les personnes présentes de la nomination de Mme Nathalie GERVAIS sur les fonctions de Vice-Présidence du conseil de quartier, mais également sur les différents secteurs de la démocratie de proximité.

Rappel des orientations :

M. le Maire rappelle que la première réunion qui a eu lieu le 31 mai dernier a permis de balayer les différents sujets et de faire émerger des projets. Un certain nombre d'actions ont déjà été menées depuis la mise en place des conseils de quartiers.

Il fait un tour d'horizon sur les principales réalisations en cours ou à venir :

- La réfection des sentes, comprenant le revêtement des sols et l'éclairage, financée à hauteur d'environ 60 à 80 % par l'aide du département et la dotation au titre des amendes de police, qui a débuté en 2022. Pour 2024 sont programmées les sentes de la Harde, de la Meulière et du forgeron. Le programme de rénovation de l'ensemble des sentes devrait s'achever au plus tard en 2025. Le coût estimé pour les travaux restant à venir avoisine les 120 000 €HT hors financement.

- L'étanchéité de la toiture de l'école Pagnol qui commencera par la réfection du toit de la partie élémentaire d'ici l'été prochain. La partie maternelle sera traitée en juillet/août 2025. Ce projet était envisagé au cours de la prochaine mandature, mais l'urgence nécessite d'agir dès à présent.

- La réfection totale de l'école Bouvet commencera début janvier.



- La réfection des locaux de la R.A. avance. Les salles de bains ont été aménagées dans 30 studios. Les travaux se poursuivent au niveau du rez-de-chaussée (salle à manger – salle d'activité).

- Les travaux d'isolation thermique du théâtre sont achevés. Une VMC double-flux a été installée pour une meilleure gestion de la température des locaux quelque-soit la saison. Des projecteurs à LED ont remplacé l'ancien éclairage générant une économie de 35 à 50 % d'énergie. Il ne reste plus que la pose de quelques volets en façade. Le budget de cette rénovation s'élève à plus de 1 200 000 € avec un cofinancement de 56 %.

- Une réflexion est menée sur la circulation dans Coignières, avec une expérimentation de « Zone 20 », dénommée « Zone de Partage ». Si celle-ci est positive, une généralisation sur l'ensemble des allées sera envisagée.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Nathalie GERVAIS pour une présentation générale :

Présentation générale par Mme GERVAIS :

Mme. GERVAIS rappelle que le conseil de quartier est un espace de dialogue permettant à chacun de s'exprimer. Une charte a été rédigée et précise l'organisation et le fonctionnement des conseils de quartiers.

Un registre est déposé à l'accueil de la Mairie pour que chacun puisse faire part de ses observations et préoccupations.

Elle évoque les dates des prochains conseils de quartiers.

Mme GERVAIS fait état des changements en ce qui concerne les Elus représentants des conseils de quartiers.

Mme GERVAIS fait l'inventaire des différentes réalisations depuis la mise en place des conseils de quartiers en 2019.

A l'issue, elle donne des précisions sur les 3 projets retenus, à savoir :

Projet n° 1 : Aménagement, végétalisation et embellissement des placettes (24 réparties sur les secteurs 1 et 2). Coût estimé de 2 à 3 000 € par placette.

Projet n° 2 : Entretien du chemin de halage (chemin des rigoles royales) sur 4 kilomètres, en partant de la sortie du Mesnil et jusqu'aux raffineries. Le tronçon retenu n'est pas encore définitif. Coût achat matériel tondeuse semi-professionnelle 3 000 €.

Projet n° 3 : Réfection du garde-corps en bois du pont situé à proximité des jardins familiaux (carrefour rue du Mesnil/rue Buisson Chevreul/rigoles du lit de rivière). Coût fourniture matériaux 2 000 €.

Après ces informations, Mme GERVAIS passe le relais à Monsieur le Maire.

Exposé et vote des projets par M. le Maire :

M. le Maire indique que le vote porte sur les 3 projets retenus.

Les modalités de vote sont les suivantes :

Les personnes présentes votent à main levée pour approuver le projet après sa présentation. Un vote numérique des projets aura lieu sur le site de la commune pour l'ensemble des administrés absents à cette réunion. Un document explicatif des modalités de vote sera mis



sur l'espace « conseils de quartiers » du site. Le vote sera possible du 19 décembre 2023 au 19 janvier 2024 (un vote par personne).

Les résultats seront communiqués à l'issue du comptage final des voix pour les votes en présentiel et les votes numériques recueillis pour chacun des projets.

M le Maire détaille les projets avant de procéder au vote :

1^{er} projet :

Ce projet consiste à embellir l'aménagement et la végétalisation des différentes placettes des secteurs 1 et 2 de Coignières. Il repose sur la participation des habitants avec le service des espaces verts de la commune, qui pourra les orienter et les conseiller sur les différentes solutions, et les accompagner pour la réalisation. Il propose une projection vidéo des différentes placettes, afin de réfléchir à un ordre de priorité. La placette n°1 de l'allée de la Serfouette pourrait servir de test. Il sera envisagé de poursuivre cette opération si le résultat correspond aux attentes, à raison de 2 ou 3 placettes par an selon les possibilités.

2^{ème} projet :

Le projet consiste à assurer l'entretien du chemin de halage, sur une distance de 4 kilomètres environ et une largeur d'un mètre, pour permettre aux administrés de s'y promener en toute saison. Le tronçon emprunte le chemin de halage mitoyen du lit des rigoles, en parallèle de la rue du Mesnil et jusqu'à la raffinerie du midi. Le SMAGER (syndicat mixte d'aménagement et de gestion des étangs et rigoles) étant propriétaire, il sera nécessaire de le saisir au préalable. Pour information, ce dernier n'assure qu'un entretien annuel à l'automne en raison du coût que cela représente.

Des résidents du quartier qui empruntent ce cheminement souhaitent un entretien plus régulier et se disent prêts à participer aux opérations d'entretien. Pour réaliser ce projet, la commune propose que les volontaires intéressés créent une association (voire adhèrent à une association existante – ex. Les jardins de Cydonia). Ainsi, une convention pourrait être établie entre cette association et la commune, convention précisant les moyens mis à sa disposition pour réaliser les opérations d'entretien ainsi que les modalités pratiques. Par ailleurs, la commune réaliserait l'achat d'une tondeuse autoportée d'une largeur de coupe de 100 cm, tondeuse de type semi-professionnelle. Sous certaines conditions, cette tondeuse pourrait être acquise directement par l'association si elle bénéficiait d'une subvention à 100 % par la Région à concurrence de 10 000 €. M. LONGUEPEE, Adjoint au Maire, propose d'accompagner l'association créée pour la circonstance, pour les démarches de dépôt de dossier permettant d'obtenir une subvention.

Monsieur le Maire donne un exemple en ce qui concerne les aides permettant de réaliser certains projets. Il évoque le passage en éclairage LED du terrain de foot. Le coût de cette opération est de 90 000 €. La commune a obtenu de la Région une subvention de 10 000 €. Elle a également invité l'association à déposer un dossier d'aide financière à la Fédération Française de Foot. Enfin la commune sollicite S.Q.Y. pour obtenir une subvention pour la réalisation de ce projet. Les sommes ainsi collectées permettraient de financer de 50 à 60 % de l'opération. Sachant que le coût actuel de l'éclairage est de 40 000 €/an (sans tenir compte de l'augmentation du prix de l'électricité à venir), le passage en LED permettrait de diviser la facture par 3.

Projet 3 :

Le garde-corps en bois du petit pont situé à proximité des jardins familiaux, à la croisée des rigoles royales, de la rue Buisson Chevreul et de la rue du Mesnil, est en très mauvais état.

C'est un problème de sécurité, mais également d'esthétisme.



Il est donc envisagé de procéder à la rénovation de celui-ci. Après étude, le coût de la fourniture des matériaux serait d'environ 2 000 €. Le menuisier de la commune pourrait réaliser sa confection et les services techniques en assurer la pose.

VOTE DES PROJETS :

1^{er} projet :

Résultat du vote à main levée : 18 voix favorables sur 18 votants

2^{ème} projet :

Résultat du vote à main levée : 8 voix favorables sur 18 votants

Projet 3 :

Résultat du vote à main levée : 14 voix favorables sur 18 votants

M le Maire ajoute qu'en fonction des coûts de réalisation, il sera sans doute possible d'envisager de retenir les 3 projets. Le nombre total de voix attribuées à chacun d'eux définira l'ordre de réalisation.

A l'issue du vote, M. le Maire propose aux administrés de s'exprimer sur les sujets qu'ils souhaitent voir débattus.

Demande concernant le devenir du container de collecte des vêtements situé rue de l'Attelage.

Réponse : Le déplacement de celui-ci est prévu. Il sera positionné à proximité des containers enterrés des acacias, à la fin des travaux dans ce secteur.

Sécurité : Aux abords des écoles, mais également de la crèche, la circulation et le stationnement anarchique, notamment en raison des travaux, mais aussi par incivisme des conducteurs, posent un problème de sécurité pour les enfants. Un aménagement ou des mesures adaptées sont fortement souhaités pour endiguer ce phénomène.

Réponse : Il est vrai que les travaux n'arrangent pas la situation. Ceux-ci étaient prévus à l'origine en 2019. Ils ont été reportés à plusieurs reprises pour enfin débiter, malheureusement, en même temps que ceux de la résidence des acacias. Cependant, ceux-ci sont nécessaires. Ils permettent de renforcer le réseau électrique. Pour l'heure, l'enfouissement des câbles a été réalisé rue de Maurepas, de la Boissière et de Neauphle le Château jusqu'au niveau de l'école Bouvet. Il reste encore à venir la continuité de la rue de Neauphle et rue du Moulin à Vent, avec une durée estimée à 4 mois. Une expérimentation de piétonisation devant l'école Bouvet, uniquement pendant les heures d'entrée et de sortie, devait être lancée. Les travaux actuels sur la voirie, mais également ceux à venir pour l'école Bouvet, nous obligent à différer ce projet à l'horizon du 2^{ème} semestre 2025, date prévue d'achèvement des travaux sur le secteur.

Cependant, nous veillerons à faire des contrôles plus sévères à partir du mois de décembre, date prévue de l'ouverture du parking situé à l'emplacement de l'ancien Silo.

Rappel du plan Vigipirate renforcé « alerte attentats » qui ne permet pas de retirer les barrières placées devant les écoles.

Le problème de circulation et de stationnement va également se poser prochainement au niveau du collège de Coignières.

Réponse : Les travaux du collège devraient débiter au 2^{ème} semestre 2024. Il s'agit d'une reconstruction située à côté des anciens bâtiments. L'achèvement des travaux est prévu



courant 2^{ème} semestre 2026. Les enseignants pourront stationner leur véhicule sur un espace réservé sur le parking du gymnase. La base vie pour les travaux serait placée en retrait derrière les bâtiments du collège.

Un dépôt de déchets est présent en permanence à côté du magasin Grand Frais.

Réponse : Le propriétaire « Sté SOPIC » a été saisi une énième fois pour ce problème. Il s'agit d'une propriété privée. C'est une friche qu'il essaie de vendre sans y parvenir. La commune et SQY pourraient envisager une reprise de ce terrain, ainsi que certains autres à proximité, afin de repenser l'aménagement de la zone.

Dans le même secteur, à l'emplacement de l'ancien garage Citroën, un restaurant (enseigne Cuisine du Monde) souhaite s'installer aux dires du propriétaire des lieux. Pour l'heure la commune compte 63 restaurants.

Qu'en-est-il de la boulangerie du centre village.

Réponse : Aucune demande de reprise n'est enregistrée. Nous allons étudier un réaménagement du secteur. Une O.A.P. (opération d'aménagement et de programmation) dans le cadre de la révision du PLU, va être menée à cet effet. La conception de plusieurs commerces regroupés dans un espace fermé, comme c'est le cas ici, est passée de mode et ne fait plus recette. Le sentiment d'insécurité a eu pour conséquence la baisse de la fréquentation des services et commerces de ce lieu.

L'idée d'un ensemble mixte avec des petits bâtiments d'habitation comportant en RdC 3 ou 4 commerces et des services de proximité tels que la crèche demande réflexion.

La commune n'étant pas majoritaire au niveau du syndicat de la copropriété, une concertation sera nécessaire.

Quel est le devenir de la coulée verte allant de Coignièrès à Maurepas.

Réponse : Une aide financière de la Région a permis de récupérer une superficie de pratiquement 6 hectares. Certains commerçants, notamment des garages, se sont appropriés des espaces publics et les utilisent comme parking. Là aussi, nous allons récupérer les terrains qui font partie du domaine public. Une réflexion se fera sur l'aménagement de ce corridor, espace de préservation de la biodiversité, dans le respect de la végétation existante (cheminement). Mais les possibilités sont restreintes en raison des espaces qui sont des propriétés d'entreprises.

Dans le domaine de l'aménagement, il y a encore beaucoup à faire, à commencer par l'aménagement de la N 10. La première difficulté est le financement. A titre d'exemple, le budget pour les travaux de la N 10 pour Trappes est passé de 98 M€ à 150 M€, raison pour laquelle le chantier risque de prendre du retard car l'état ne peut plus le financer. Le budget prévisionnel pour le chantier du carrefour de la Malmedonne est passé de 25 à 32 M€. Nous n'avons plus la certitude que la Région puisse tenir ses engagements de financement, et l'Etat ne pourra pas financer. Pourtant, ce projet présente un intérêt pour le franchissement de la N10 pour Maurepas, La Verrière et Coignièrès. Sachant qu'il est prévu la construction de 1500 logements sur le territoire de La Verrière, cet aménagement est nécessaire. Dans ces conditions, l'absence d'aides financières pour l'aménagement de la N 10, afin de faciliter la traversée de Coignièrès, risque de compromettre la construction des 450 logements prévus sur le quartier de la gare.